

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 1^{er} mars 2018 à compter de 9 h, à la salle A-1108 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et à la salle J-2103 du campus Saint-Jérôme

169-MSS010318-03

PRATIQUES OBLIGATOIRES EN LABORATOIRE POUR LES ÉTUDIANTS EN ÉCHEC À UN STAGE CLINIQUE AUX PROGRAMMES DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATION INITIALE) – 7456 ET DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATION INITIALE – CHEMINEMENT DEC-BAC) - 7455

CONSIDÉRANT que l'Université du Québec en Outaouais souhaite maintenir la qualité de ses programmes de *baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) -7456* et de *baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale - cheminement DEC BAC) - 7455*;

CONSIDÉRANT le caractère compétitif du processus de placement des étudiants en stage dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que les étudiants doivent maîtriser toutes les notions liées à la pratique clinique;

CONSIDÉRANT l'importance pour les étudiants d'être en mesure d'appliquer et de respecter les méthodes de soins dans le cadre de leur pratique en stage clinique afin d'assurer des soins sécuritaires et de qualité à la clientèle;

ATTENDU les discussions en séances;

En conséquence,

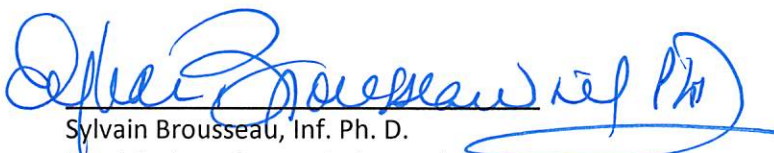
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lessard

APPUYÉ PAR : madame Isabelle Michon

ET RÉSOLU

DE RECOMMANDER l'obligation d'effectuer des pratiques en laboratoire et de maîtriser les notions liées aux pratiques cliniques pour tout étudiant en échec à un stage clinique et inscrit au programme de *baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) – 7456* ou au programme de *baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) – 7455*, et ce, à compter du trimestre de l'automne 2018 tant pour les étudiants en cours de cheminement que pour les futurs admis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Sylvain Brousseau, Inf. Ph. D.
Module des sciences de la santé